

REGLEMENT FINANCIER 2026-2027
ANNEXE 1 DU CONTRAT DE SCOLARISATION

<u>Identité de l'élève</u>	
<u>Nom :</u>	<u>Prénom :</u>
<u>Classe :</u>	
<u>Régime :</u> <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Interne 2 nuits	
Frais de dossier : 85€ Règlement obligatoire au dépôt du dossier d'inscription. Concerne les inscriptions en nouveau cycle (3EA et 2 nd e Prof.) et les nouveaux entrants de Première et Terminale.	

1- Coût de la formation (prix annuel) :

<u>Toutes classes</u>	Externat	Demi-pension 5 jours	Pension 4 nuits-5 jours	Pension 2 nuits-5 jours
Frais de scolarité				
*Cotisation Association	5.36€	5.36€	5.36€	5.36€
*Contribution famille	288.10€	288.10€	288.10€	288.10€
Total Frais de scolarité	293.46€	293.46€	293.46€	293.46€
Frais de Régime Scolaire				
Hébergement et restauration	213.13€	1 195.23€	2 137.71€	1 389.54€
TOTAL	506.59€	1 488.69€	2 431.17€	1 683.00€

Réduction pour 2nd enfants scolarisé ou plus : 5% sur les frais de régime scolaire (hébergement et restauration)

REDUCTION	-10.66€	-59.76€	-106.88€	-69.48€
------------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Ces frais tiennent compte des semaines de stage en entreprise, **semaines qui ne sont pas facturées.**

2- Facturation et règlement

La facturation est annuelle. Elle interviendra au mois de novembre.

Le règlement peut être effectué :

- **Mensuellement** (sur 9 mois), d'octobre à juin.
- **Trimestriellement** (sur 3 trimestres), courant décembre, mars et juin.

Soit 9 mensualités	56.29 € X 9	165.41 € X 9	270.13 € X 9
Soit 3 trimestres	168.86 € X 3	496.23 € X 3	810.39 € X 3

La scolarité doit être soldée au plus tard le 15 Aout.

Le changement de régime en cours d'année scolaire ne pourra se faire qu'en début de mois et sur demande écrite adressée au Chef d'établissement par mail, courrier ou Ecole directe au minimum quinze jours avant.

En cas de départ de l'établissement, le mois commencé reste dû en totalité.

En cas d'exclusion temporaire, les frais de restauration et d'internat ne seront pas remboursés.

La contribution famille reste acquise en totalité en cas de départ en cours d'année.

Les absences de plus de 2 semaines donnent lieu à réduction des frais de régime sur demande écrite via Ecole Directe et justifiées par un certificat médical .../...

